



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-11**

Régulation par sonde de température extérieure

1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'une sonde de température extérieure régulant la température de départ d'eau de la chaudière pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

Informations à fournir impérativement : ancienneté du bâtiment (avant ou après 75).

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Maison individuelle		
Zone climatique	H1	9 400
	H2	8 900
	H3	5 200

Facteur correctif (1)	Surface habitable en m ²	Nombre de pièces principales
0,2	< 35	1
0,4	35 – 60	2
0,7	60 – 80	3
0,9	80 – 100	4
1,1	100 – 130	5
1,4	> 130	≥6

X

(1) Le facteur correctif est déterminé à partir soit du nombre de pièces principales, soit de la surface habitable.